



Message diffamatoire sur forum, le faire supprimer ?

Par **fraginfo**, le **29/11/2010** à **19:06**

Bonjour,
Nous sommes une petite entreprise qui fait de la vente sur Internet.
Suite à un souci avec un client, souci de transporteur réellement, un client a posté des messages diffamatoires envers notre société sur divers forum.
Ses propos sont faux, il a juste décidé de nous faire la mauvaise publicité gratuitement. C'est insupportable car nous nous donnons du mal chaque jour pour satisfaire nos clients, et des personnes comme ça peuvent vous tuer une réputation sur des propos inventés de A à Z !!
Que pouvons nous faire vis à vis de ces forums pour leur faire retirer les messages ?
Y a t il une loi de notre côté, une procédure à mettre en oeuvre ?
Merci de votre aide

Par **willoweby**, le **01/12/2010** à **08:42**

Bonjour,
Pouvez-vous indiquer les forums en question pour évaluer s'il y a un caractère diffamatoire ou l'intention de nuire à votre entreprise?

Par **willoweby**, le **02/12/2010** à **17:42**

Bon visiblement vous n'êtes pas en mesure de donner un exemple des propos diffamatoires de votre client insatisfait. Faites-un copier-coller sans citer votre nom, ça donnera au moins une idée des propos tenus.
En outre, je ne vois pas, (si vous vous donnez du mal pour satisfaire vos clients), comment UN SEUL client peut vous ruiner votre réputation.
Pensez-

vous vraiment que les propos sont faux de A jusqu'à Z ?

Pourquoi, à votre avis, ce client passerait son temps sur les forums juste comme ça parce qu'il a envie de vous nuire ? ça ne tient pas la route.

Pourquoi ne contactez-vous pas ce client ? A ce que vous dite il n'est pas satisfait de vos services et quand un client raconte son litige sur les forums c'est parce qu'on n'a pas bien géré le litige en question.

Ce que je ne comprends pas non plus, c'est que quand les propos sont diffamatoires le modérateur du forum les supprime rapidement (pour justement ne pas avoir un procès pour diffamation).

Bien sûr il existe des lois pour la diffamation, des procédures à suivre, mais attention, elle peut se retourner contre vous (1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende) si vous sollicitez la justice uniquement pour faire supprimer des écrits négatifs sans qu'il y ait diffamation : la liberté d'expression existe.

Par **action44**, le **29/08/2014 à 09:27**

Les avis déposés sur le web ne sont jamais vérifiés . De plus maintenant , pour des raisons de liberté d'expression ,on devrait tout accepter . Trois clientes ont déposé des avis sur moi sur un forum spécialisé Un des litiges (dont je n'étais pas responsable en plus , c'était une erreur de la poste) a été réglé avec dédommagement offert par moi ; pour autant le site ne l'a jamais mentionné . Pour les deux autres , les clientes ont été de très mauvaise foi (elles ont même déposé plainte mais la justice a classé leurs plaintes sans suite en raison des preuves fournies par moi sans avocat) . Certes , il peut y avoir un problème avec un client qui peut ne pas être satisfait . Pour autant , ce client a t'il vraiment le droit de n'exposer que les faits qui l'arrangent sans exposer ses fautes ou torts ?En ce qui me concerne , vu que mon secteur d'activité est ultra concurrentiel et que je débutais mon activité , ces faux avis ont ruiné ma réputation naissante et fait annuler plusieurs contrats . Je n'ai plus les moyens financiers d'engager des procédures contre site et ces clientes , alors que faire contre ces clientes indélicates et menteuses ?